

## QUESTIONS /REPONSES

QUESTION 1 : Bonjour Pouvez vous nous confirmer que le prix 1.1 se chiffre au poteau relevé et calculé ? Pouvez-vous nous préciser si les soudures des joints respectifs sont comprises dans les articles 2.15 / 2.16 / 2.17 ? Cordialement,

REPONSE : le prix 1.10 concerne l'étude de l'artère complète comprenant l'ensemble des poteaux de l'artère. Les prix 2.15, 2.16,2.17 comprennent les soudures des joints.

QUESTION 2 : Bonjour Voici quelques questions sur le BPU : Pouvez-vous préciser le nombre de soudures maximum de l'article 2.18 ? pour 12 fo max ? Pouvez-vous préciser l'unité de l'article 2.26 ? s'agit-il d'un forfait pour 4 fibres par camera ? Cordialement

REPONSE : Le nombre de soudures maximum de l'article 2.18 comprend les soudures nécessaires pour une BPE de 48 brins à modifier. L'unité de l'article 2.26 est un forfait c'est-à-dire que cela comprend toutes les suggestions pour effectuer une mesure de rélectométrie sur un tronçon donné. Celui ci comportera au maximum 48 brins (capacité maxi des fibres déployées sur ce projet).